Les diaporamas de la CME

Réunion du 6 novembre 2018

Nouvelles de la CME (Pr Noël GARABÉDIAN)

- La CME a rendu hommage à deux grands médecins de l'AP-HP, tous les deux disparus à l'âge de 88 ans :
 - le **P**^r **Pierre Godeau**, interniste à la Pitié-Salpêtrière, décédé le 11 octobre ;
 - le **P**^r **Géraud LASFARGUES**, pédiatre à l'hôpital Armand-Trousseau, décédé le 1^{er} octobre.
- La CME a accueilli le **D^r Marianne Leruez-Ville** (microbiologie, Necker) qui siège dans le collège des praticiens hospitaliers biologistes en remplacement du **D^r Rémy Couderc**, parti à la retraite le 1^{er} novembre.

Départements médico-universitaires (DMU)

- Trois objectifs principaux président à la mise en œuvre des DMU : 1. remettre le service et l'équipe médicale au cœur du dispositif ; 2. re-médicaliser la gouvernance ; 3. structurer notre offre de soins sur la base de projets médicaux et universitaires facilitant le parcours des patients.
- Le groupe de travail piloté par M. François CRÉMIEUX et le P^r Jean-Claude CAREL (v. <u>CME du 9 octobre 2018</u>) a pour mission de proposer les grands principes directeurs qui guideront leur mise en place. Il s'est réparti en 5 sous-groupes (mode de composition des DMU, gouvernance, gestion des ressources humaines, université & recherche, vie des services et des sites & qualité de vie au travail) et les <u>comptes rendus</u> de ses réunions sont disponibles sur le site de la CME.
- Le président de la CME, la vice-présidente et le P^r CAREL invitent tous les médecins qui le souhaitent à faire part de leurs idées et suggestions pour alimenter les réflexions du groupe (v. message du 24 octobre 2018). Une adresse électronique a été créée pour recevoir les contributions : dmu@aphp.fr. Il ne sera pas possible de répondre individuellement à chacun mais toutes les contributions seront intégrées dans la réflexion.
- Un point d'avancement sur les travaux du groupe est prévu à chaque directoire, avec une synthèse au directoire du 27 novembre, avant une discussion au prochain séminaire « <u>oikéiosis</u> » du 10 décembre, puis à la CME du 8 janvier.

Révision des effectifs 2019 de praticiens hospitaliers

Le bureau élargi de la CME s'est réuni le 6 novembre pour examiner les 301 demandes de poste des groupes hospitaliers (GH). Malgré un contexte budgétaire difficile, 268 ont à ce stade reçu un avis favorable (dont 50 en anesthésie-réanimation et 19 en gériatrie).

Une synthèse des demandes sera présentée pour concertation à la CME du 4 décembre, puis la CME du 8 janvier donnera un avis sur la liste que le directeur général soumettra à l'agence régionale de santé (ARS).

- Informations du directeur général

• Développement durable

L'AP-HP lance un appel à manifestations d'intérêt (AMI) dédié au développement durable avec l'objectif d'identifier et de mettre en œuvre des innovations pour construire l'hôpital de demain. Tous les personnels de l'AP-HP peuvent y participer jusqu'au 31 janvier 2019 en déposant leur projet sur le <u>site internet</u> ouvert à cet effet.

Prise en charge des psycho-traumatismes

L'AP-HP a été sélectionnée pour co-piloter avec le CHU de Lille le futur centre national de ressources et de résilience (CN2R), chargé de développer la recherche et l'enseignement dans le domaine du psycho-traumatisme. Porté, côté AP-HP, par le P^r Thierry BAUBET, chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Avicenne, le CN2R coordonnera aussi les 10 nouveaux centres régionaux de prise en charge des psycho-traumatismes, dont deux ont été

retenus pour l'AP-HP: « AP-HP Nord » (P^r Thierry Baubet) et « AP-HP centre-sud », porté par les D^{rs} Nicolas Dantchev (Hôtel-Dieu) et Florian Ferreri (Saint-Antoine) (communiqué de presse).

Amélioration de la couverture vaccinale des personnels de l'AP-HP:

- vaccination contre la grippe (D^r Sandra FOURNIER) (diaporama)
- carnet de vaccination électronique (P^r Joël GAUDELUS) (<u>diaporama</u>)

Chaque année, environ 15.000 personnes meurent de la grippe en France, principalement des personnes âgées et des personnes atteintes de maladie chronique, parfois amenées à être prise en charge dans nos hôpitaux. Protéger ces personnes de la grippe est de notre responsabilité collective.

Les campagnes de sensibilisation menées par l'AP-HP et les mesures visant à favoriser la vaccination des professionnels de santé dans chaque hôpital ont permis d'augmenter le taux connu de vaccination des médecins à 40 % et celui des personnels paramédicaux à 25 %. Ces taux restent insuffisants et interrogent sur la pertinence du décret de 2016 qui suspend la mise en œuvre de l'obligation vaccinale antigrippale prévue par la loi.

À l'exception des personnes ayant une contre-indication médicale au vaccin, aucun argument scientifique ne justifie de s'opposer à la vaccination dont le bénéfice individuel et collectif est démontré.

Les médecins doivent s'engager pour la vaccination contre la grippe. En organisant une séance de vaccination de ses membres le 6 novembre, la CME de l'AP-HP a souhaité montrer l'exemple. Tous les médecins de l'AP-HP doivent se faire vacciner, organiser des séances de vaccination dans les services et participer à une bonne information des personnels.

Dans le même esprit, la CME soutient le projet de promotion du <u>carnet de vaccination électronique</u> qui constitue un outil pour améliorer la couverture vaccinale.

Prévalence des infections nosocomiales à l'AP-HP (D' Sandra FOURNIER) (diaporama)

21 hôpitaux de l'AP-HP sur 38 ont participé à l'enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales réalisée en 2017 (<u>fiche-résumé</u>). On constate une baisse de la prévalence des patients avec infection nosocomiale et une légère baisse de ceux traités par antibiotiques. L'attention est appelée sur la nécessité de limiter les cathéters veineux périphériques au strict nécessaire afin de diminuer le risque infectieux.

Point sur la situation budgétaire à fin septembre et chiffrage du plan de transformation de l'AP-HP (M. Pierre-Emmanuel LECERF) (diaporama)

Situation budgétaire

Les résultats d'activité décevants de septembre semblent endigués par un redressement en octobre qui voit l'hospitalisation complète se stabiliser par rapport à 2017 et le dynamisme de l'hospitalisation partielle se confirmer (+ 7,2 % par rapport à 2007).

Du côté des dépenses, tandis que l'évolution de la masse salariale est nulle (−0,5 % pour les personnels non médicaux, +0,5 % pour les personnels médicaux) et qu'un plan d'économies de 15 M€ sur les dépenses hôtelières (sans impact sur l'activité) est prévu sur la fin 2018, les dépenses à caractère médical augmentent de 1 %, malgré les efforts importants réalisés (notamment sur les biosimilaires), alors que l'objectif était de les diminuer de 3 %. Ce décalage dans les prévisions explique en grande partie le passage de 170 à 200 M€ du déficit attendu sur 2018.

• Traduction budgétaire du plan de transformation 2019-2023

Au total, le montant de l'efficience prévue sur la période 2019-2023 s'élève à 725 M€, dont la moitié se fera par réduction des dépenses, le plan de transformation devant permettre de stabiliser la masse salariale. Le but final est de rétablir les comptes de l'AP-HP pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement grâce à une augmentation de notre capacité d'autofinancement et à des cessions de patrimoine supplémentaires.

Le plan de transformation soutient le nouveau plan global de financement pluriannuel (PGFP) 2019-2023 qui sera soumis à l'avis de la CME du 4 décembre.

Expérimentations innovantes en santé (Drs Anne Gervais et Sophie de Chambine) (diaporama)

<u>L'article 51</u> de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2018 a créé un dispositif bénéficiant de modalités de financement dérogatoires pour soutenir des expériences visant à mieux organiser les parcours de santé entre l'hôpital et la ville. L'AP-HP s'est mobilisée pour participer à ces expérimentations. Au total, 80 projets sont remontés au groupe de travail co-piloté par le D^r GERVAIS et M. MARCHAND-ARVIER. À ce jour, 3 dossiers ont été déposés à l'ARS et 3 autres ont été retenus au niveau national. La CME a appelé l'attention de l'ARS sur la lourdeur et la complexité de la procédure qui risquent de décourager les plus enthousiastes alors que le dispositif rencontre un intérêt certain.

Présentation du « portail patients » de l'AP-HP (M. Raphaël BEAUFRET) (diaporama)

Depuis le 6 novembre, l' « <u>espace patients</u> » permet aux patients de tous les hôpitaux de l'AP-HP (sauf ceux de l'hôpital européen Georges-Pompidou et de Robert-Debré) d'accéder en ligne à leurs comptes rendus médicaux issus d'ORBIS après avoir été validés et adressés aux patients par courrier. Des réflexions sont en cours pour y intégrer les comptes rendus d'imagerie et les résultats de biologie.

Une attention particulière a été apportée à la sécurité du site qui a fait l'objet d'audits de sécurité externes et a été homologué.

Cette nouvelle fonctionnalité s'ajoute à la possibilité de prendre rendez-vous, de réaliser la pré-admission et de payer en ligne. Elle sera suivie en 2019 par un service permettant aux médecins d'adresser des questionnaires médicaux aux patients.

La CME appelle l'attention des médecins sur le fait que le compte rendu médical n'est plus seulement un outil de communication entre médecins mais aussi entre médecins et patients. Sa terminologie doit donc être adaptée afin de ne pas susciter d'incompréhensions chez les patients.

Avis sur des modifications de structures (Pr Paul LEGMANN) (diaporama)

La CME a approuvé à l'unanimité :

- la création d'une fédération « ophtalmopôle-rétine de Paris » entre Lariboisière et Cochin ;
- le transfert du service d'addictologie du groupe hospitalier (GH) Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis (HUPSSD) du pôle Activités interventionnelles ambulatoires et nutritionnelles au pôle Femme et enfants;
- la suppression du service de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale de Saint-Louis suite au transfert de l'activité à Beaujon.

P^r Noël Garabédian, le 12 novembre 2018